

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District du Centre-Ouest

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 609, promenade Kumpf, bureau 105 Waterloo (Ontario) N2V 1K8 Téléphone : (888) 432-7901

Rapport public initial

Date de publication du rapport : 11 octobre 2024

Numéro d'inspection : 2024-1029-0003

Type d'inspection :

Incident critique

Suivi

Titulaire de permis : CVH (n° 2) LP par son commandité, Southbridge Care Homes (société en commandite, par son commandité, Southbridge Health Care GP Inc.)

Foyer de soins de longue durée et ville : Centre de soins de santé Parkview Manor, Chesley

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 9 octobre 2024

Les rapports suivants ont fait l'objet d'une inspection :

- Rapport : nº 00123761 lié à l'éclosion de COVID-19
- Rapport : n° 00124694 Suivi n° : 1 Règl. de l'Ont. 246/22 art. 19, Foyer sûr et sécuritaire, DEC 26 septembre 2024

Ordres de conformité émis précédemment

Il a été déterminé que le foyer s'est conformé aux ordres de conformité suivants émis précédemment :



Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District du Centre-Ouest

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 609, promenade Kumpf, bureau 105 Waterloo (Ontario) N2V 1K8 Téléphone : (888) 432-7901

L'ordre n° 001 suite à l'inspection n° 2024-1029-0001 conformément à l'al. 102(9)a) du Règl. de l'Ont. 249/22, art. 19

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été appliqués pendant l'inspection :

Foyer sûr et sécuritaire Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Médecin hygiéniste en chef et ministère de la Santé

Avis écrit de non-conformité n° 001 aux termes de la LRSLD, 2021, par. 154 (1) 1.

Non-respect de : Règl. de l'Ont. 246/22, art. 272

Médecin hygiéniste en chef et ministère de la Santé

art. 272 Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à assurer le respect de tous les ordres, ou conseils et toutes les directives, orientations ou recommandations applicables que formule le médecin-hygiéniste en chef ou le médecin-hygiéniste nommé en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les recommandations formulées par le médecin hygiéniste en chef ou un médecin hygiéniste nommé en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* soient suivies dans le foyer. Plus



Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District du Centre-Ouest

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 609, promenade Kumpf, bureau 105 Waterloo (Ontario) N2V 1K8 Téléphone : (888) 432-7901

précisément, le titulaire de permis n'a pas suivi les Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif, qui sont entrées en vigueur en avril 2024.

Justification et résumé

Le foyer a été déclaré en éclosion en août 2024.

Lors d'une éclosion soupçonnée ou confirmée, les surfaces fréquemment touchées doivent être nettoyées et désinfectées au moins deux fois par jour.

L'examen de la liste de vérification quotidienne du nettoyage des surfaces souvent touchées a révélé que ce nettoyage n'a pas été effectué deux fois par jour pendant l'éclosion dans le foyer.

Le responsable de la prévention et du contrôle des infections (PCI) a reconnu que la liste de vérification du nettoyage des surfaces fréquemment touchées était incomplète ou remplie une fois par jour, mais qu'elle aurait dû l'être deux fois par jour.

L'omission de veiller à ce que les surfaces fréquemment touchées soient nettoyées deux fois par jour pendant une éclosion confirmée a accru le risque de transmission aux résidents du foyer.

Sources : Rapport d'incident critique, liste de vérification quotidienne du nettoyage des surfaces fréquemment touchées, entrevue avec le responsable de la PCI



Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District du Centre-Ouest

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 609, promenade Kumpf, bureau 105 Waterloo (Ontario) N2V 1K8

Téléphone : (888) 432-7901